



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
12 JUILLET 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le douze juillet deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le six juillet deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Alain ARIA à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Jocelyne PASTOR à Hervé SUGNER, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Philippe BERNARD à Jacques GAÏOLI, Hélène ALLIETTA à François BERGA

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-062	Subventions Restauration de l'œuvre de Jean DARET – mort de Saint Joseph – Demande de subvention auprès de la DRAC
-----------------------------	--

VU la délibération n°2022-078 relative à la demande de financement pour la réalisation d'études sur l'œuvre de Jean DARET « La Mort de Saint-Joseph » ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 013-211300504-20230712-DB2023_062-DE

La commune de Lambesc a entrepris une restauration de grande ampleur de l'Assomption.

En parallèle de ces travaux, la commune a mené des études en 2019 pour la restauration de nombreuses œuvres, notamment certains retables.

L'œuvre de Jean DARET, intitulée « La Mort de Saint-Joseph », a suscité l'intérêt du musée Granet dans la cadre de la future exposition dédiée au peintre, prévue à l'été 2024.

Des études ont été validées et réalisées en 2022. Elles ont permis de définir le protocole de restauration et son coût.

Le montant estimatif de la restauration s'élève à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC et peut bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50% dans le cadre de l'aide à la conservation des monuments historiques, et d'une subvention de la métropole à hauteur de 25% dans le cadre du CCPD.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
DRAC PACA	Crédits objets	50%	30 000.00 €
METROPOLE AIX MARSEILLE	CCPD	25%	15 000.00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	25%	15 000.00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	60 000.00 €

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le coût de la prestation à 60 000.00 € HT pour réaliser la restauration de l'œuvre de Jean DARET « Mort de St Joseph »
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et auprès de la métropole Aix-Marseille, l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

~~Bernard RAMOND~~